Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.01.2023 Révision: 26.01.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit: Diagonal®**

· **Code du produit:** 11933
· **UFI:** .
· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Emploi de la substance / de la préparation** Fongicide

· **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
· **Producteur/fournisseur:**
Leu+Gygax AG
Fellstrasse 1
CH-5413 Birmenstorf

· **Service chargé des renseignements:**
Dépt. sécurité de produit
Téléphone 056 201 45 45
e-mail: stucki@leugygax.ch
pendant des heures de bureau
· **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Tox Info Suisse, Tél. 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Néant.
· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
· **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**
· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.01.2023 Révision: 26.01.2023
Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Diagonal®

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**



GHS09

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
1,2-benzisothiazol-3(2H)-on
· **Mentions de danger**
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
· **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
· **Indications complémentaires:**
SPe 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2 et Sh).
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-on. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
· **2.3 Autres dangers**
· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
· **PBT:** Non applicable.
· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Préparations**
· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 131860-33-8	azoxystrobine Acute Tox. 3, H331; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	25,0%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.01.2023 Révision: 26.01.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Diagonal®

(suite de la page 2)

CAS: 68439-49-6	Etoxylierte Alkohole C16-C18 Eye Irrit. 2, H319	1-10%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-on Acute Tox. 2, H330; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317, EUH401 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 %	≤0,02%

· **Composants sans danger:**

68425-94-5	Alkylnaphtalènesulfonate sel de sodium; formaldéhyde	1-10%

· **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**
· **Remarques générales:**
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité).
Placer la personne intoxiquée à l'air frais.
Assurer que la victime de l'accident ne fume ni ne mange.
Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
· **Après inhalation:**
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Maintenir la victime au repos.
· **Après contact avec la peau:**
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver la peau avec du savon et rincer abondamment à l'eau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
Il doit y avoir de l'eau courante sur le lieu de travail.
· **Après contact avec les yeux:**
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Une douche oculaire doit être disponible sur le lieu de travail.
· **Après ingestion:**
NE PAS faire vomir.
Consultez immédiatement un médecin et montrez-lui l'étiquette ou l'emballage du produit.
Retirer les résidus de la bouche et rincer abondamment à l'eau.
Ne jamais faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne est inconsciente.
· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Symptômes après inhalation: Légère irritation nasale ou écoulement possible.

(suite page 4)

(suite de la page 3)

Symptômes après contact avec la peau:
Possibilité de légères irritations et de rougeurs.
Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.
Symptômes après contact avec les yeux : Légères rougeurs et gonflements temporaires possibles.
Symptômes après ingestion: Légère atteinte du tractus gastro-intestinal possible.
nausées, vomissements, diarrhée).
Il ne faut pas s'attendre à des effets retardés.

· ***4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires***
Il n'est pas nécessaire de disposer de certains moyens/dispositifs médicaux pour un traitement immédiat sur le lieu de travail.
Traitement symptomatique (décontamination, signes vitaux), pas d'antidote spécifique connu.
Appeler immédiatement le centre antipoison et demander conseil.
En cas d'ingestion, un lavage d'estomac peut être nécessaire (sous protection contre l'aspiration).
Avant de procéder à un lavage d'estomac, le risque d'aspiration pulmonaire doit être mis en balance avec le risque de toxicité. Veuillez signaler à Albaugh Europe Sàrl tout symptôme inhabituel survenant par n'importe quelle voie d'exposition.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· ***5.1 Moyens d'extinction***
· ***Moyens d'extinction:***
Moyen d'extinction - pour les petits feux:
Dioxyde de carbone (CO_2), poudre chimique.
Moyen d'extinction pour les grands feux:
Mousse standard ou spray à eau.
· ***Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:***
Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)
· ***5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation***
En cas d'incendie, des fumées toxiques et corrosives sont dégagées, par exemple des oxydes d'azote, des oxydes de carbone et des composés acides.
· ***5.3 Conseils aux pompiers***
· ***Equipement spécial de sécurité:***
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques
· ***Autres indications***
Equiper les zones de stockage et de travail avec des équipements d'extinction d'incendie appropriés.
Prévenir immédiatement les pompiers pour qu'ils combattent les incendies impliquant des produits phytosanitaires, à moins que l'incendie ne soit de petite taille et puisse être maîtrisé immédiatement. Maintenir au frais les récipients non ouverts à l'aide d'un brouillard de pulvérisation. Retirer les récipients non endommagés de la zone d'incendie, si cela peut se faire sans risque. Recueillir l'eau d'extinction, si nécessaire la contenir avec du sable ou de la terre. Veiller à ce qu'aucune pollution n'atteigne les égouts ou la nappe phréatique. Éliminer les résidus d'incendie et l'eau contaminée conformément aux prescriptions nationales en vigueur.

(suite page 5)

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection. (voir chapitre 8)
Ne pas respirer les produits de combustion.
Eviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que de l'inhalation.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Le mélange est très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir section 13).
Nettoyer la zone de l'accident avec de l'eau et du détergent.
· **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Assurer une ventilation suffisante.
Ne pas porter de vêtements contaminés en dehors du lieu de travail.
· **Conseils pour une manipulation sans danger**
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Porter un vêtement personnel de protection. (voir chapitre 8)
Se laver les mains et les parties exposées de la maison avant de manger, de boire ou de fumer.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Laver les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
· **Stockage:**
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Laisser dans les conteneurs d'origine fermés. Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
Conserver hors de la portée des enfants.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.01.2023 Révision: 26.01.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Diagonal®

(suite de la page 5)

· **Indications concernant le stockage commun:**
Tenir à l'ecart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
131860-33-8 azoxystrobine
Valeur limite d'exposition professionnelle 4 mg/m³ (Albaugh Suisse)

· **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**
· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
· **Protection respiratoire:**



Masque adéquat avec filtre à particules P3 (Norme Européenne 143). Un appareil de protection respiratoire autonome (EN 133). (en ce cas de concentration plus elevées). Conformément aux réglementations locales et nationales.

· **Protection des mains:**



Gants de protection appropriés résistants aux produits chimiques (EN 374 partie 1,2,3). (Recommandé : Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374) : par ex. en caoutchouc nitrile (0,5 mm d'épaisseur, 300 mm de long), entre autres

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Laver les gants lorsqu'ils sont souillés. Détruisez si l'intérieur devient sale, déchiré ou s'il n'est pas possible de nettoyer la surface.
· **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
· **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.01.2023 Révision: 26.01.2023
Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Diagonal®

(suite de la page 6)

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

· **Protection du corps:**



Moyens de protection corporelle en fonction de l'activité, par ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection chimique (selon EN ISO 13982-1, type 5, EN 13034, type 6).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**	
· **Indications générales**	
· **État physique**	Liquide
· **Couleur:**	Blanchâtre
· **Odeur:**	Caractéristique
· **Seuil olfactif:**	Non déterminé.
· **Point de fusion:**	Non déterminé.
· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**	>360 °C (Azoxystrobin)
· **Point d'ébullition:**	
· **Inflammabilité**	Non applicable.
· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**	
· **Inférieure:**	Non déterminé.
· **Supérieure:**	Non déterminé.
· **Point d'éclair**	104 °C (1,2-Propandiol)
· **Température de décomposition:**	L'azoxystrobine se décompose à 345 °C.
· **La température d'inflammation minimum:**	
· **pH**	7,3 (1% aqueous solution)
· **Viscosité:**	
· **Viscosité cinématique**	A ± 20 °C, à 0.33 s^{-1} ; 660 mm^2/s A ± 20 °C, à 0.5 s^{-1} ; 495 mm^2/s A ± 20 °C, à 0.83 s^{-1} ; 378 mm^2/s A ± 20 °C, à 1.66 s^{-1} ; 229 mm^2/s
· **Solubilité**	

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.01.2023 Révision: 26.01.2023
Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Diagonal®

(suite de la page 7)

· **l'eau:**	bien soluble pH 5,2 : 6,7 mg/L (20 °C) pH 7,0 : 6,7 mg/L (20 °C) pH 9,2 : 5,9 mg/L (20 °C)
· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**	Non applicable pour les liquides inorganiques et ioniques Azoxystrobine Log Pow = 2.5 (20 °C) Ingrédient ayant le coefficient le plus élevé : Log Kow 7,07 (25 °C, alcools éthoxylés C16-C18)
· **Pression de vapeur:**	N'est pas disponible. Azoxystrobine = 1,1 x 10-10 Pa (20 °C) Composant ayant la pression de vapeur la plus élevée : 20 Pa (25 °C, 1,2-propanediol)
· **Densité et/ou densité relative**	
· **Densité à 20 °C:**	1,09 g/cm³
· **Densité relative**	Non déterminée
· **Tension superficielle**	
· **Densité de vapeur:**	Non déterminé.

· **9.2 Autres informations**	
· **Aspect:**	
· **Forme:**	Liquide
· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**	
· **Température d'auto-inflammation**	Non déterminé.
· **Plus petite énergie d'inflammation:**	
· **Propriétés explosives:**	Le produit n'est pas explosif.
· **Classe d'explosivité de poussière:**	
· **Taux d'évaporation:**	Non déterminé.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité**
Incompatible avec les acides et les bases. En cas d'incendie, des gaz de décomposition toxiques peuvent se dégager. Il n'y a pas de polymérisation.
· **10.2 Stabilité chimique**
Stable pendant 2 ans si stocké dans son récipient d'origine et dans des conditions normales de stockage et d'utilisation. Est plus stable dans des conditions neutres que dans des conditions acides ou alcalines.
· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

(suite page 9)

(suite de la page 8)

· **10.4 Conditions à éviter**
Ne pas stocker à proximité de sources d'inflammation et à la lumière directe du soleil. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la contamination de l'approvisionnement en eau potable. Éviter tout contact avec des agents oxydants puissants.
· **10.5 Matières incompatibles:**
Acides forts
Oxydant fort.
· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
La décomposition thermique produit des vapeurs toxiques, y compris des oxydes de carbone et d'azote, du cyanure d'hydrogène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
· **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LD50	>4,07 mg/kg (rat)

131860-33-8 azoxystrobine		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50	0,7 mg/l (rat)
2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-on		
Oral	LD50	670 mg/kg (rat) (rat male)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (rats male and female)

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

(suite de la page 9)

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité écologique:**		
	Fish toxicity LC50	1,813 mg/l (Truite arc en ciel) (96 h)
	Aquatic Invertebrates EC50	0,84 mg/l (Daphnia magna) (48 h)
	LD 50	>92,2 µg/bee (Abeille)
	Aquatic plants EbC50	0,361 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) (72 h)

131860-33-8 azoxystrobine		
Oral	LD50	>25 µg/bee (Abeille)
	Fish toxicity LC50	0,47 mg/l (Truite arc en ciel) (96 h)
	Aquatic Invertebrates EC50	0,23 mg/l (Daphnia magna) (48 h)
	Aquatic plants EbC50	0,098 mg/l (Skeletonema costatum) (72 h)
2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-on		
	Fish toxicity LC50	2,18 mg/l (Truite arc en ciel) (96 h)
	Aquatic Invertebrates EC50	2,94 mg/l (Daphnia magna) (48 h)
	Aquatic plants EbC50	0,11 mg/l (Selenastrum capricornutum) (72 h)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
· **PBT:** Non applicable.
· **vPvB:** Non applicable.
· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
· **12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
· **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
voir vers le bas
· **Code déchet:** 02 01 08 ds Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.01.2023 Révision: 26.01.2023

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Diagonal®

(suite de la page 10)

· **Emballages non nettoyés:**
· **Recommandation:**
Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.
· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
· **ADR, IMDG, IATA** UN3082

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
· **ADR** 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
· **IMDG, IATA** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe** 9 Matières et objets dangereux divers.
· **Étiquette** 9

· **IMDG, IATA**



· **Class** 9 Matières et objets dangereux divers.
· **Label** 9

· **14.4 Groupe d'emballage**
· **ADR, IMDG, IATA** III

· **14.5 Dangers pour l'environnement**
· **Marine Pollutant:** Oui
· **Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières et objets dangereux divers.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.01.2023 Révision: 26.01.2023
Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Diagonal®

(suite de la page 11)

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):**	90
· **No EMS:**	F-A,S-F
· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**	Non applicable.
· **Indications complémentaires de transport:**	
· **ADR**	
· **Quantités limitées (LQ)**	5L
· **Quantités exceptées (EQ)**	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· **Catégorie de transport**	3
· **IMDG**	
· **Limited quantities (LQ)**	5L
· **Excepted quantities (EQ)**	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· **"Règlement type" de l'ONU:**	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **Directive 2012/18/UE**
· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
· **Catégorie SEVESO** E1 E1 Danger pour l'environnement aquatique
· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.01.2023 Révision: 26.01.2023
Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Diagonal®

(suite de la page 12)

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H331 Toxique par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· **Service établissant la fiche technique:** Département de sécurité du produit
· **Contact:**
· **Date de la version précédente:** 20.01.2023
· **Numéro de la version précédente:** 5
· **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.01.2023 *Révision: 26.01.2023*

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Diagonal®

(suite de la page 13)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
NOEC: No Observed Effect level Concentration
LOEC: Lowest Observed Effect Concentration
ErC_{50}: EC_{50} in terms of reduction of growth rate
EC_{50}: half maximal effective concentration
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1